

Destinataires du compte-rendu :

- Membres du conseil d'administration
- Monsieur le Président
- M. le Vice-président

Rapport
Conseil d'administration du CIAS Val'Eyrieux
Séance du mercredi 1^{er} décembre 2021

Présents : M. le Dr Jacques Chabal (Président), M. Thierry GIROT (Arcens), Mme Marie-Christine ROURE (Le Cheylard), Mme Cécile VINDRIEUX (Saint-Agrève), Mme Danielle COULOMB (St Christol), M. Michel CHANTRE (St Jean-Roure), Mme Josette CLAUZIER (Accons), Mme Sylviane BOISSY (Saint Martin-de-Valamas), Mme Monique SÉRILLON (Fédération de l'ADMR de l'Ardèche), M. Sébastien HAOND (Centre socioculturel de St Agrève), Mme Paulette CHANTRE (Entraide Protestante).

Absents excusés : M. Patrice ARMAND (LaboVe).

Absents : Mme Marie-Françoise PERRET (Saint Pierreville), M. Raymond CHAPPAZ (FNATH), Mme Annick LE BON (Secours Catholique Drôme Ardèche), Mme Géraldine GENOT (Restos du Cœur), M. Antoine COCHET (Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche)

Assistaient également à la séance :

Mme Magali MORFIN, Directrice du Pôle des services à la population et du CIAS.

Mme Stéphanie MOUNIER, Agente de développement du CIAS.

Mme Nadège CHARRIER, Assistante de Direction Pôle des services à la population et du CIAS.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°1 du budget 2021
- Contrat d'adhésion à l'assurance chômage
- Versement au Fonds Unique Logement
- Convention avec le centre socio-culturel, (*intervention du Conseiller numérique France Service*)
- Labélisation du CIAS au Pass'numérique : présentation du dispositif et convention
- France Service Mobile : point sur la candidature
- Proposition d'ateliers sur le projet social
- Questions et informations diverses

Début de séance à 18h00.

Thierry Girot ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Danielle Coulomb, nouvelle administratrice nommée du CIAS.

Elle est 1^{ère} adjointe sur la commune de Saint-Christol et elle travaille en tant que chargée de projets petite enfance au sein du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Les documents relatifs à l'ordre du jour sont remis aux participants et seront également transmis par voie dématérialisée avec ce compte-rendu.

- **Décision modificative n°1 du budget 2021**

La facture du matériel informatique dépasse l'inscription du BP en section d'investissement. Afin de pouvoir honorer la facture du fournisseur, il convient de procéder à une décision modificative du budget comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement
art 6215 chap 012 : - 1421.20 €

chap 023 (virement à la section d'investissement) : + 1421.20 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement :

chap 021 (virement de la section de fonctionnement) : + 1421,20€

Dépenses d'investissement

c/2183 chap 21 = 871.20 €

c/2051 chap 20 = 550 €

Monsieur le Président entendu et après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'**UNANIMITE**,

DECIDE, d'autoriser le Président à procéder à la modification budgétaire ainsi exposé, charge le Président des écritures comptables nécessaires.

- **Contrat d'adhésion à l'assurance chômage**

Magali Morfin indique qu'il s'agit pour le CIAS de conventionner avec l'Urssaf pour payer les cotisations d'assurance chômage qui permettront aux agents concernés de percevoir d'éventuelles indemnités chômage à l'issue de leur contrat.

- Conseiller numérique France Services : agent du CIAS

Cotisation = 4.05 % du brut

81.89 € / mois

Soit 985.68 € annuels

Inscription BP 2022 à 1200 €

- Si recrutements pour France services itinérante =
Calcul à 4.05 % du brut des agents potentiellement recrutés
= inscription au BP 2022 en conséquence

Le Conseil d'administration

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réglementation UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) relative à l'assurance chômage,

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE,

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Urssaf relative à l'adhésion à la prestation chômage du Centre Intercommunal d'action Sociale Val 'Eyrieux à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 et suivants.

- **Versement au Fonds Unique Logement**

Le Vice-Président propose aux membres du conseil d'administration de valider la participation du CIAS Val'Eyrieux au budget du Fonds Unique Logement pour l'année 2021.

Le Fonds Unique Logement permet à des personnes, rencontrant des difficultés, d'accéder à un logement décent où de s'y maintenir. Ces difficultés peuvent découler de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- la participation du CIAS Val'Eyrieux au budget du FUL. Le conseil d'administration fixe cette participation à hauteur de 1 000,00 euros comme prévu lors du vote du budget primitif 2021,
- D'autoriser M. le Président à engager toutes les démarches administratives et comptables permettant de valider cette participation.

- **Convention avec le centre socio-culturel, (*intervention du Conseiller numérique France Services*)**

Le centre socioculturel organise des ateliers numériques pour des seniors de plus de 55 ans avec comme objectif : leur faciliter l'accès au numérique notamment pour gérer leur espace « prévention » en lien avec la Carsat Rhône-Alpes. Le CSC sollicite le CIAS qui possède les compétences pour animer des ateliers numériques sur le territoire, grâce à son Conseiller numérique France Services, pour un total de 22,5 heures.

En contrepartie, le CIAS établira et émettra un titre au Centre socioculturel L'Odyssée, correspondant aux heures d'intervention du conseiller numérique France Services, comme indiqué plus avant, ainsi qu'à ses frais de déplacements entre sa résidence administrative située à « Maison de santé intercommunale 95 rue de l'Église 07310 Saint-Martin-de-Valamas » et le Centre socioculturel L'Odyssée situé à « 235 rue Jacques Dondoux 07320 Saint-Agrève », soit 19 € de l'heure.

Le Conseil d'administration,

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention annexée avec le centre socio culturel qui fixe le cadre de l'intervention du conseiller numérique France Services du CIAS Val'Eyrieux.
Charge le Président de l'émission du titre de recettes correspondant.

- **Labélisation du CIAS au Pass numérique : présentation du dispositif et convention**

Rappel des étapes :

- le 15/04/2021 : participation à la visioconférence organisée par l'ANCT sur « L'articulation entre les dispositifs conseillers numériques France Services et Pass'Numérique », transmission au CIAS des documents présentés,
- le 7/09/2021 : réunion annuelle CD07/CIAS « point intercommunalité sociale » avec 2 directrices et 1 responsable au CD07 ; nous sommes encouragés et invités à nous rapprocher de M. Patrick GILLES chargé de mission numérique au CD07 afin d'échanger avec lui sur une demande de labellisation de la structure CIAS VE à ce dispositif,
- le 27/09 : rencontre organisée par le CIAS : présentation du dispositif et de l'AMI du CD07 par M. GILLES (l'AMI arrive à échéance fin 2021),
- le 28/09 : le CIAS transmet à M. GILLES la recommandation et le support utilisé lors de la visioconférence de l'ANCT du 15/04/2021,
- échanges réguliers : transmission des éléments nécessaires à une demande de labellisation (charte départementale « Point d'accueil Pass'Numérique Ardèche »),
- 12/10 : dépôt en ligne « Démarches simplifiées » de notre demande de labellisation (éléments administratifs de la structure, exposer notre intérêt pour être labellisé),
- mise en œuvre en 2022 : fin du cursus de formation du Conseiller numérique France Services.

La généralisation des démarches en ligne et le recours au tout digital ont été accélérés par l'épidémie de Covid-19. La crise sanitaire a mis en évidence une dépendance croissante aux services numériques amplifiant ainsi la situation parfois délicate dans laquelle se trouve une partie de la population vis-à-vis des outils numériques.

La démarche engagée par le Département vise à accompagner vers l'autonomie numérique les publics qui en sont éloignés. Pour cela, le Département développe le Pass numérique. Il s'agit concrètement d'un (chéquier utilisable dans un réseau de partenaires prescripteurs pour bénéficier de 5 à 40 heures de formation au numérique).

Reconnu "Territoire d'actions pour un numérique inclusif" depuis 2018, le Département de l'Ardèche déploie le dispositif Pass numérique qui permet de mettre en relation les personnes en difficulté avec le numérique avec des structures qui peuvent les accompagner/former à proximité de leur domicile. L'accompagnement peut concerner :

- l'utilisation d'un ordinateur ou un smartphone
- la gestion des courriels
- les déclarations et démarches en ligne
- la gestion de son abonnement et de ses factures d'électricité / gaz en ligne
- la gestion de ses droits et allocations sur internet
- l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte (Word, Open office...) ou un tableur (Excel, Libre office...)
- l'utilisation des **réseaux sociaux** : Facebook, twitter, Instagram, LinkedIn...

Le département fournit les chèques pass numériques aux personnes qui en ont besoin avec un minimum de 5 heures d'accompagnement intégralement financées par le Département, la CAF07 et l'Etat, soit 50 €. L'accompagnement pouvant aller jusqu'à 40 heures.

Il s'agit de conventionner avec le Département de l'Ardèche pour pouvoir encaisser et éventuellement prescrire ces chèques dans le cadre des ateliers animés par notre conseiller numérique France Services.

Le Conseil d'administration,

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE,**

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil départemental de l'Ardèche dans le cadre de la mise en œuvre du pass numérique et à signer tout document permettant la mise en œuvre de la convention (convention Aptic)

Charge le Président de l'encaissement des recettes correspondantes.

Il est rappelé que le Conseiller numérique France Services en poste au CIAS n'effectue pas d'accompagnement individuel. En effet, il faudrait être plusieurs pour être en mesure de réaliser de l'accompagnement individuel et de l'accompagnement collectif.

Le Conseiller numérique France Services, dans le cadre de ses fonctions, disposera d'outils spécifiques qui lui permettront par exemple d'évaluer le niveau des compétences numériques de chaque personne, d'identifier et de recenser leurs difficultés, leurs besoins. Lors des formations à venir, il aura en charge de constituer des groupes de publics cibles : seniors, enfants, jeunes, parents... et d'adapter le contenu de la formation et de l'accompagnement en fonction de ces publics, de leurs besoins, de leurs difficultés. D'autres outils lui permettront également d'évaluer la pertinence de ses interventions au vu des retours des « élèves ».

• **France Service Mobile : point sur la candidature**

Stéphanie Mounier est la « cheville ouvrière » de ce dossier, qui a demandé beaucoup de réactivité. En effet l'appel à projet nous est parvenu le 30/09 pour un dépôt au 5 novembre dernier délai. Les communes ont aussi été sollicitées afin qu'elles apportent leur soutien à la candidature du CIAS (leur courrier de soutien a été annexé à la candidature).

Un récapitulatif est fait sur les étapes :

- 04/11 : dépôt candidature par mail + par courrier au Préfet de l'Ardèche,
- 22/10 : rencontre avec Sandrine Imbert pour échanger sur un recrutement PEC (Parcours Emploi Compétences) pour le poste d'agent d'accueil,
- 26/10 : Soyons Société Morin présentation de notre projet et demande de devis pour un véhicule aménagé (Magali Morfin, Stéphanie Mounier, Christophe Alexis et Jérôme Reboulet),
- échanges réguliers pour affinage du retour d'expérience du centre social rural Le Grand Lucé (Sarthe) avec le directeur M. Yohan RAGAIGNE,
- annonce des lauréats autour du 30 novembre 2021.

Le dossier déposé auprès de la Préfecture de l'Ardèche est mis à disposition des administrateurs afin qu'ils puissent le consulter.

Ce sera un service palpable pour les habitants, qui donnera aussi de la visibilité au CIAS.

Une bonne communication devra être mise en place pour le faire connaître (flyer boîtes aux lettres, bouche à oreille bien souvent le meilleur moyen pour relayer l'information).

• **Proposition d'ateliers sur le projet social**

L'idée fait suite à la problématique identifiée dans le cadre du PNI « Les acteurs locaux ne comprennent pas les fonctions, rôles, responsabilités et offres du CIAS et ne savent pas quand et pourquoi le solliciter. ».

Conseil d'administration du CIAS Val'Eyrieux

Les administrateurs du CIAS vont être sollicités pour travailler le projet social du CIAS VE en lien avec les statuts du CIAS VE et de la CCVE sous forme d'ateliers thématiques.

- **Questions et informations diverses**

- candidature aux prix UNCCAS / ANCT Inclusion numérique (du 18/11/21 au 18/01/22) : dotation de 15 000 € répartie pour les meilleurs projets sur 3 thématiques, pour nous ce sera la thématique "Le numérique et les seniors".

Stéphanie Mounier est en train de préparer cette candidature en partant de l'origine (état des lieux 2019 etc. jusqu'aux projets de 2022) pour une présentation structurée. Les dossiers sont à envoyer à Alexandra Nazaret chargée de projets à la Fabrique des CCAS et des CIAS de l'UNCCAS (avec qui elle a déjà échangé à plusieurs reprises notamment sur la communication des projets/actions du CIAS VE, au niveau national, via les fiches actions CIAS VE). Les lauréats seront récompensés le 29 mars 2022 lors du congrès de l'UNCCAS-CIAS,

- demande de subvention pour l'acquisition de matériel numérique reconditionné (pré-commande pour 10 PC portables) dispositif ANCT « Accès au numérique » : retours des préfectures le 28/02/2022 ensuite conventionnement avec la Préfecture et commande auprès des acteurs du reconditionnement puis 01/03/2022 installation et livraison du matériel informatique reconditionné à la structure,

- 29 et 30 mars 2022 : congrès de l'UNCCAS-CIAS à Paris Cité des Sciences et de l'Industrie (ce serait bien qu'une petite délégation s'y rende : comme le fait la CCVE pour les différents congrès...); si nous sommes lauréats aux prix UNCCAS – ANCT le prix nous est remis à l'occasion de ce congrès,

- 30/09 : participation au conseil d'administration de l'UDCCAS-CIAS d'Ardèche qui s'est tenu en mairie du Pouzin : déploiement de la plateforme en ligne SOLIGUIDE qui référence les lieux et les services utiles avec pour finalité de permettre aux ardéchois mais aussi aux professionnels et aux bénévoles de mieux se repérer dans le paysage des acteurs des solidarités ; la présidente a rencontré la direction de l'ARS délégation Ardèche : encourage les CLS ; installation en cours d'un Conseil Local du Travail Social et du Développement Social (CLTSDS) en Ardèche (projet coporté par Océlia et le CD07) : déclinaison du Haut Conseil du Travail Social (HCTS), instance consultative placée sous l'autorité du ministère des solidarités et de la santé (souhait de s'appuyer sur l'expertise des territoires, des travailleurs sociaux, des personnes accompagnées pour donner le plus de sens à l'action sociale. Une douzaine de CLTSDS sont à ce jour déjà effectif ; CCAS 07 : légalité (juridiquement un CCAS n'est pas une commission action sociale/solidarité de la commune) ; en attente du compte-rendu établi par l'UDCCAS-CIAS de l'Ardèche,

- 4/10 : rencontre UDAF Ardèche et CIAS VE : présentation du CIAS et de ses projets idem pour UDAF 07,

- 11/10 : participation du CIAS VE à la rencontre organisée par la CCVE avec les Compagnons Bâtisseurs : présentation de leurs actions, transmission des documents présentés au CIAS VE,

- 13/10 : atelier Pix Territoires (collectivités) de l'incubateur des territoires : participation du CIASVE puis transmission, le 25/10, des éléments au service RH de la CCVE (évaluation des compétences numériques des agents des collectivités), transmission des documents présentés au CIAS VE,

- 22/10 : rencontre avec Mathilde Cognet Directrice du pôle culture de la CCVE et le CIAS VE : inclusion numérique, EPN VE...,

- 10/11 : formation UNCCAS - ANCT "Inclusion numérique" : juridique (règles d'utilisation des EPN...) ; en fin de formation la présidente de l'UDCCAS-CIAS 07 a souligné : « Vous êtes en avance Stéphanie sur votre territoire, c'est bien ce que vous faites, je tiens à le dire ici ! » ; en attente des documents présentés,

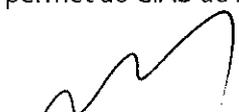
- 16/11 : intervention du CIAS VE au Lycée Gabriel Faure de Tournon-sur-Rhône au sein de la classe de 1^{ère} Brevet Technicien Supérieur Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (BTS SP3S) : la structure CIAS VE a été choisie comme sujet d'un examen officiel que les étudiants ont passé le matin du jour de l'intervention de l'agent de développement du CIAS VE (les étudiants devaient se mettre à sa place et répondre à une commande d'un maire d'une commune) ; sollicitation pour être présent lors de leur forum des métiers organisé le jeudi 3 février 2022 matin : présenter les métiers du CIAS VE : directrice, assistante de direction, agent de développement et conseiller numérique France Services,

- 23/11 : participation à la journée annonéenne consacrée aux violences faites aux femmes (Stéphanie Mounier était la seule de notre territoire présente) : projet de création d'une Maison des Femmes à Annonay, le dossier va être déposé sous peu (partenariat : ville Annonay, Centre Hospitalier, préfecture Ardèche : déléguée aux droits des femmes...) ; forte volonté politique à s'emparer de ce sujet à Annonay ; CIDFF : Réseau d'Accueil Citoyen (RAC) ; financements : grandes entreprises (exemple avec Accor Hôtels : 5 millions sur 5 ans ; intéresse les entreprises car déductible de leurs impôts...) ; transmission des documents présentés au CIAS VE,

- 15/11 : rencontre « Point santé » organisée par la CCVE : Sandrine Genest VP CDo7 Santé, président CPTS, présidente AMB, médecin généraliste, directrice hôpital de proximité/EHPAD le Cheylard/St MDV, CCVE pôle services pop, CIAS VE, - 25/11 rencontre Appui Santé 26-07 (à leur demande) et CIAS VE : MAIA vers Dispositif d'Appui et de Coordination (DAC) en 2022 (ARS) pour gestion des situations complexes d'habitants, transmission des documents présentés au CIAS VE,

- à venir : rencontre avec l'association L'Art Sème de St Agrève : a un conseiller numérique en poste depuis le 15/11/2021,

- 29/11 : réception courrier du CDo7 relatif au non renouvellement de l'AAP « Pour une action sociale de proximité » à destination des intercommunalités pour 2022 (« contrainte financière »). Un courrier sera envoyé à Sandrine Genest, suite aux échanges lors de sa venue le 15/11 afin d'expliquer que l'argent du Département permet au CIAS de mener des actions.


C.I.A.S
Val'Eyrieux
Centre Intercommunal d'Action Sociale

Fin de la séance à 20h10.

Dr Jacques Chabal,
Président du CIAS Val'Eyrieux.

